

14
Data : 08/09/2015
Page : FRANCE
Edition : Midi Libre
Page(n) : 1
Date : 08/09/2015
Périodique : Quotidien
Source : 3474

Midi Libre

Mais... 677

Et si Montpellier perdait son statut de métropole ?

Le Sénat veut rehausser les seuils de population.

Et si Montpellier n'était pas reconnu pour se transformer en métropole ?

En dépit de l'annonce faite par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, en avril dernier, la capitale régionale pourrait ne pas passer les seuils de population. Si le Sénat souhaiterait voir rehausser, depuis juillet, le projet de loi, le gouvernement de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles" est en retard à ébaucher une loi. Si le projet initial prévoyait de créer l'instauration de quatorze métropoles (1) pour les communes de 400 000 habitants regroupés dans une aire urbaine de 500 000, les sénateurs veulent augmenter ces seuils : pour les communes de 500 000 habitants dans une aire urbaine de 600 000 habitants. Excluant du club cinq communautés d'agglomération : Grenoble, Rennes, Rouen, Toulouse et donc, Montpellier, la dernière sur la liste.

« *Tout mine, se réjouit André Vézinhart, président du conseil général et farouche opposant au projet.*

« *Notre communauté n'est pas suffisamment flamboyante pour faire entrer deux métropoles qui n'auront du reste de se faire la guerre entre elles. L'une fera trois lignes de tramway alors l'autre en fera six. Au final, on dilapidera l'argent public »,* tonne-t-il, le maire de Castelnau-le-Lez, Jean-Pierre Grand, se satisfait, lui aussi, des seuls sénateurs :

« *L'Agglo de Montpellier dépense déjà aujourd'hui toutes les compétences pour agir et se hisser au meilleur rang national et européen », assure l'élus qui a fait un lobbying intense auprès de tous ses contacts d'ancien parlementaire pour que Montpellier échappe à cette transformation.*

« *La métropole, c'est la mort des communes. On peut toucher aux vaches sacrées. Mais on doit avoir, à minima, l'accord des populations concernées.* »

L'objectif des nouvelles entités territoriales doit permettre aux plus grands centres démographiques de France de les transformer administrativement afin de copier leurs économies et leur donner une attractivité comparable à celle des grandes villes européennes. Mais, pour cela, il faut transférer toutes les grandes compétences y compris l'urbanisme et le social.

« *Cette puissance soudaine se révélera plus fictive que réelle et anéantira les compétences des autres collectivités », se désole André Vézinhart. Loquel a demandé, comme tous les sénateurs, le conseil général concerné par la « concurrence des métropoles, « une audience au Président de la République », à ce jour, le chef de l'État n'a pas donné suite.*

L'Assemblée nationale devrait rabaisser les seuils

Car il se pourrait bien que l'épisode du Sénat ne soit que de courte durée :

« *Je ne sais pas quelle date des aller-retours entre le Sénat et l'Assemblée nationale qui reviendra*

aux seuls intérêts », croit savoir André Vézinhart. Tout comme Jean-Pierre Moule, président de l'Agglo, qui sait qu'en dépit des 830 communes, il devra quand même, le lendemain, qualifier la capitale du Languedoc-Roussillon :

« *Montpellier deviendra la locomotive économique en harmonie avec le reste du territoire »,* tente-t-il de déminer.

Le député héraultais Christian Assaf « *comprend le combat d'André Vézinhart »* mais s'inquiète que Montpellier ne soit pas retenu : « *Nous n'avons ni les outils ni les moyens pour permettre à un village d'être une grande entreprise de créer ici. Et si une grande entreprise décide de s'installer à Montpellier, ce ne serait pas au bénéfice de Béziers, Perpignan ou Nîmes. Ce sera au bénéfice de Montpellier, j'ai l'impression.* »

Ce nouvel organisme des collectivités devra

« *distinguer entre, d'une part, petites et moyennes, structures stratégiques qui portent une vision du territoire et, d'autre part, purement administratives, qui ont pour le bien de proximité avec les habitants »,* explique Martine Aubry, la patronne de Lille Métropole favorable au projet. Un nouveau mille-feuille administratif destiné à rester obéissant pour le grand public, appelé à fléchir des municipalités de mars2014, les représentants qu'ils souhaitent voir siéger dans leur structure intercommunale.

YANNICK POIVILLON

01/09/2015 10:00:00